



CHAMPIONNET
Association



ESAT

Bièvre

Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

Livret d'accueil

37-41 Rue Louise Weiss,
75013 Paris
01 44 24 94 14
Directeur : Alexis Gimbert





Ce livret d'accueil a été rédigé pour vous informer du fonctionnement de l'ESAT. Ce document vient en complément d'autres documents importants, qui vous sont remis ou expliqués dès votre admission :

▶ **Le projet d'établissement**, précise les objectifs de travail de l'ESAT et met en évidence le fonctionnement global de notre organisation.

▶ **Le règlement de fonctionnement**, précise les droits et devoirs de tous au sein de l'ESAT.

▶ **La charte des droits et des libertés** de la personne accueillie, texte officiel commun à toutes les organisations du secteur médico-social qui garantit les droits des travailleurs.

▶ **Le Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT)**, document individualisé vous permettant de construire votre projet personnel en fixant le cadre de fonctionnement. Le CSAT n'est remis que pour une admission, pas pour un stage. Il est signé dans le mois suivant votre admission.

Ce livret d'accueil décrit l'organisation quotidienne de la vie de l'établissement et vous aide à repérer les règles les plus importantes devant être respectées par tous. L'Esat de la Bièvre a mis en place tous les outils de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale :

▶ **La personne qualifiée** : peut vous aider à faire valoir vos droits.
Contact : ars-dd75-personnes-qualifiees@ars.sante.fr

▶ **Le conseil de vie sociale** : des délégués d'atelier se réunissent tous les trois mois avec la direction. Ils remontent les questions des travailleurs et sont force de proposition.

Quelle que soit la durée de votre accompagnement à l'ESAT, notre but est de vous aider à une intégration optimale au sein de l'établissement.

Nous espérons, pour vous, de l'épanouissement dans le travail au sein de l'ESAT ou en accompagnement en entreprise, et vous souhaitons une réussite maximale de tous vos objectifs.

QUI ?

sommes-nous

CHAMPIONNET Association

Créée à Paris au début du 20ème siècle et inspirée des principes de l'Education populaire, l'Association Championnet a pour but de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver sa place dans la société.

L'Association Championnet propose à tous ceux qu'elle accueille un ensemble d'activités (actions éducatives, apprentissage scolaire et professionnel, soins, culture, loisirs, vacances, etc...) qui s'inscrit dans le droit fil de l'humanisme qui a fondé ses origines.

Les établissements se situent dans quatre départements : Finistère, Haute-Savoie, Oise et Paris .

14-16, rue Georgette Agutte - 75018 PARIS

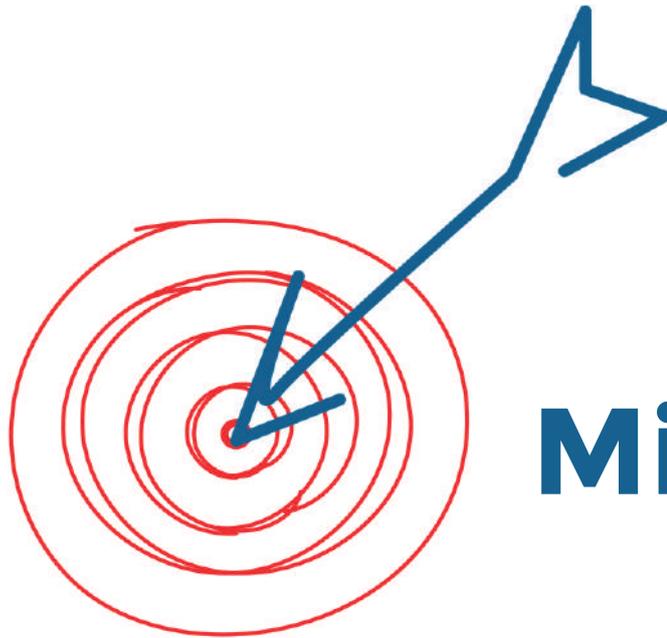
Tél : 01.42.29.09.27 - www.championnet-asso.fr

Présidente : Martine ISRAEL - Directeur Général : Bruno MONTROYA

L'ESAT DE LA BIEVRE

Notre établissement a ouvert ses portes en septembre 1982 sous l'impulsion de GERRMM, son association historique, dans l'objectif de proposer des solutions alternatives à la prise en charge sanitaire de personnes en situation de handicap psychique.

Depuis 1991, l'établissement est installé dans l'hôtel industriel du Chevaleret au 37/41 rue Louise Weiss, dans le 13ème arrondissement.



Mission

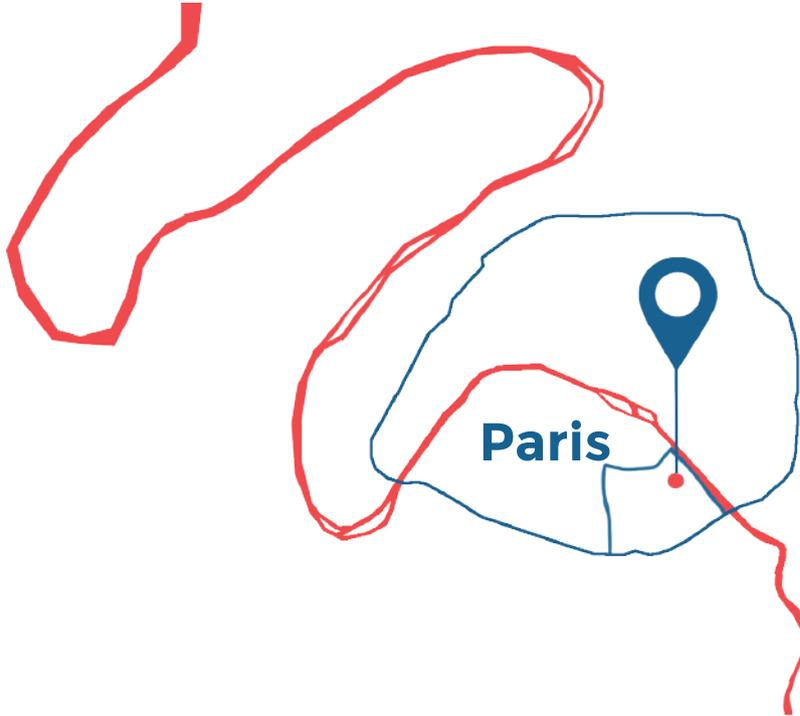
L'ESAT de la Bièvre accompagne des personnes en situation de handicap psychique, reconnues comme travailleurs handicapés et orientées vers le milieu protégé par la MDPH.

L'établissement accueille des adultes qui présentent des troubles psychiques, à un degré variable de stabilisation, en recherche d'une réinsertion dans le tissu social et professionnel. Les travailleurs exercent en général leur activité professionnelle à temps plein.

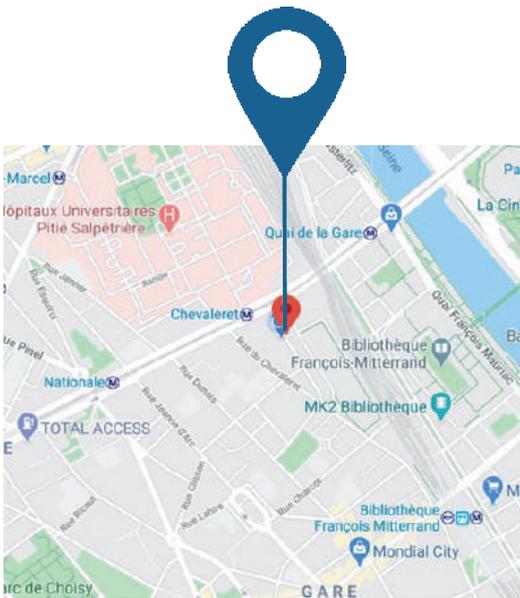
où ?



L'ESAT est situé au coeur
du XIII^{ème} Arrt de Paris.



ESAT de la Bièvre
37-41 rue Louise Weiss
75013 Paris

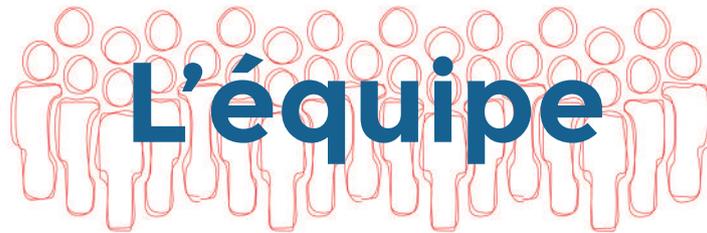


À proximité des stations de métro

- Chevaleret (ligne 6)

- Bibliothèque François Mitterrand (ligne 14)

**Les ateliers (hors restauration) ,
les bureaux administratifs et médico-
sociaux sont situés au niveau 2 du bâtiment.
L'atelier restauration et la cantine sont au
niveau 4.**



Directeur : Alexis Gimbert

Pilote l'activité de l'établissement et anime l'équipe des salariés.
Assure le lien avec notre tutelle, l'Agence Régionale de Santé Ile de France.

Chef de Service Production

Organise et supervise la production des ateliers en collaboration avec les moniteurs d'atelier, afin de répondre aux besoins des clients et de participer à la gestion commerciale de l'établissement.

Moniteurs d'atelier

Forment et accompagnent les travailleurs au quotidien dans leur travail.
Chaque atelier est dirigé par un moniteur.
Chaque travailleur a un ou deux moniteurs référents.

Médecin psychiatre

Réalise des entretiens pour avis cliniques auprès des travailleurs.
Assure le lien avec le secteur sanitaire : CMP, hôpitaux de jour...

Psychologue

Reçoit les travailleurs ayant des difficultés psychologiques ou relationnelles.
Gère le processus de l'accueil des stagiaires et des nouveaux entrants.
Coordonne les projets individuels des travailleurs, en lien avec les moniteurs d'atelier.

Assistante administrative et commerciale

Établit les devis et participe au processus de facturation des clients.
Prépare les éléments nécessaires à la réalisation des bulletins de paye pour les travailleurs.

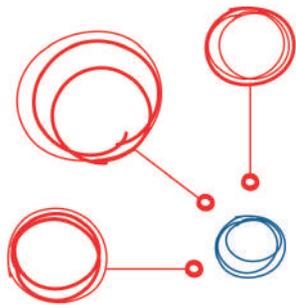
QUI accueillons-nous ?

67

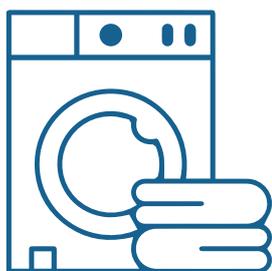
adultes en situation
de handicap mental
ou psychique.

Adultes orientés vers notre structure par le biais d'une notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

L'Esat de la Bièvre accompagne dans leur réinsertion sociale et professionnelle les travailleurs à travers différents ateliers de production, sur site ou hors les murs.



Les différents ateliers de production

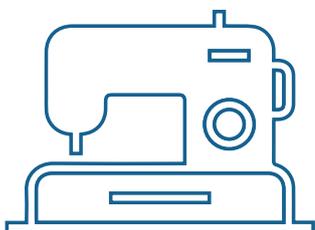


Blanchisserie

Entièrement rénovée fin 2017, notre blanchisserie est dotée de machines performantes capables de traiter tout type de tâches sur tout type de tissu, en conformité avec les normes RABC en vigueur.

Notre savoir-faire

- Lavage
- Séchage
- Repassage industriel ou finition main
- Marquage et traçabilité du linge
- Tenues professionnelles
- Linge de restauration
- Linge d'hébergement



Couture-Broderie

Du prototype au produit fini, nous réalisons des séries textiles semi-industrielles pour les collectivités, les professionnels (designers - PME) et les grands groupes. Nous nous spécialisons de plus en plus dans l'upcycling (réutilisation de matières existantes).

Notre savoir-faire

- Prototypage
- Découpe
- Confection en série
- Broderie industrielle de logo ou motifs

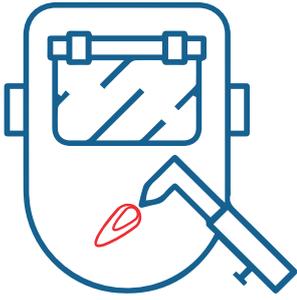


Restauration

Cet atelier est dédié à la restauration des travailleurs et de l'équipe encadrante de l'Esat.

Notre savoir-faire

- Préparation intégrale des repas, de l'entrée au dessert
- Découpe des légumes, des fruits
- Cuisson des plats



Métallerie

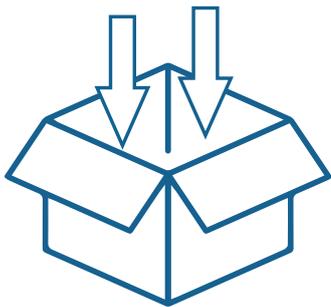
Nous réalisons des petites ou moyennes séries de pièces en métal.

Notre savoir-faire en métallerie

- Soudure
- Poinçonnage/pliage
- Travail de tôle et tubes

Notre savoir-faire en mécanique

- Tournage
- Fraisage
- Perçage
- Taraudage

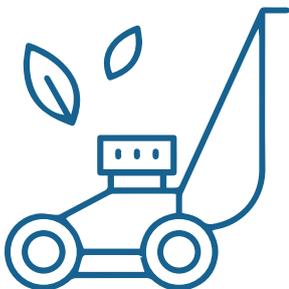


Conditionnement

Au sein d'un atelier modulable, nous réalisons des prestations adaptées aux demandes de nos clients.

Notre savoir-faire

- Travail à façon
- Conditionnement
- Pose d'étiquettes
- Montage et assemblage d'éléments électriques ou mécaniques
- Expédition



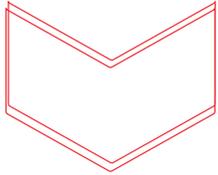
Espaces Verts

Nous effectuons l'entretien régulier des espaces verts et jardins.

Notre savoir-faire

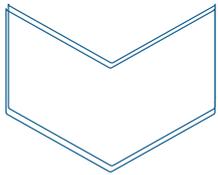
- Tonte de pelouse
- Désherbage
- Ramassage et évacuation et traitement des déchets organiques
- Entretien des massifs et plantes existantes

L'admission: Comment entrer ?

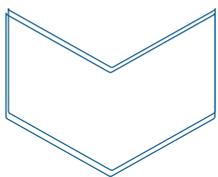


Documents à fournir lors de votre intégration

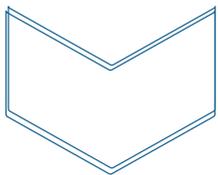
- Copie de la notification MDPH de votre orientation en Esat
- Copie d'une pièce d'identité ou carte de séjour
- Attestation d'affiliation à la sécurité sociale
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- La fiche d'urgence médicale qui servira à compléter la fiche « pompiers » : coordonnées du médecin, personnes à prévenir en cas d'urgence...
- Remplir l'attestation d'information sur le traitement des données
- La copie du jugement de tutelle ou de curatelle si vous bénéficiez d'une mesure de protection juridique



Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement sont remis au nouveau travailleur à son arrivée dans l'établissement, lors de la signature de son Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT).



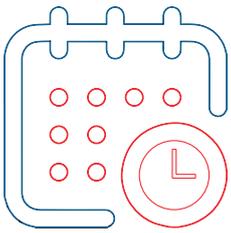
La charte des droits et des libertés est affichée dans l'espace pause situé au deuxième étage.



Le projet d'établissement est mis à disposition pour lecture sur le panneau d'affichage situé près de la salle de pause.



Conditions de travail



Les horaires

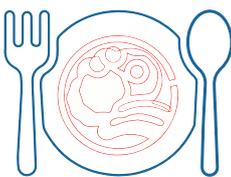
Ils sont détaillés dans le règlement de fonctionnement.

Pour la majorité des ateliers : arrivée à 8 h 50 pour se changer dans les vestiaires (prévoir un cadenas personnel) et une prise de poste à 9h.

Fin de la journée à 16 h 30 avec une pause déjeuner de 45 minutes.

Concernant les pauses : chaque atelier fait une pause de 15 minutes le matin et 15 minutes l'après-midi.

Les ateliers espaces verts et restauration commencent plus tôt et finissent plus tôt que les autres ateliers.



Les repas

Pour les repas du midi, il vous est proposé un service de restauration sur place, au 4ème étage.

Il est possible de demander des repas végétariens ou sans porc.

Prix du repas : 4,22 € (tarif au 1er janvier 2025).



Effets personnels

Chaque travailleur dispose d'un casier dans lequel sont rangés ses effets personnels.

Vous devez apporter votre propre cadenas.

Pour certaines activités, l'ESAT fournit la tenue ou les chaussures adaptées, autrement dit les EPI (Equipements de Protection Individuelle). Il s'agit des chaussures de sécurité, lunettes de protection, gants, etc. Leur port est obligatoire.



La mutuelle

La souscription à la mutuelle collective Intégrance est obligatoire pour tout nouvel arrivant. Si vous avez déjà une mutuelle, il faudra la résilier au plus tard à la fin de la date anniversaire.

- 50 % du coût de la mutuelle est pris en charge par l'ESAT.
- Participation travailleur : 25,23 € (tarif au 01/01/2025).

La Prévoyance

L'ESAT a souscrit un contrat de prévoyance collective qui couvre les risques d'invalidité et de décès.



Rémunération

Tout travailleur admis à l'ESAT a un droit à une « rémunération » versée par l'ESAT.

Le montant de la rémunération est déterminé :

- Dans les conditions et les limites fixées par la loi (le Code de l'Action Sociale et des Familles)
- En fonction du temps de présence.

Vous recevez tous les mois une rémunération sur le compte courant de votre banque.

L'ESAT vous transmet votre fiche de rémunération avec le montant versé.

Vous percevez une rémunération garantie qui s'élève à minima 56,7 % du SMIC (pour un temps plein).

Elle est complétée par l'AAH et la prime d'activité le cas échéant.

Pour les travailleurs ayant le droit à l'Allocation d'Adulte Handicapé (AAH) :

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) verse une allocation en complément de la rémunération de l'ESAT.

Cette allocation, l'AAH, complète la rémunération de l'ESAT pour atteindre environ 100% du SMIC, pour les travailleurs à temps plein.

Si vous n'avez pas droit à la carte Améthyste, vous pourrez bénéficier de la prise en charge de 50 % de la carte Navigo, sur justificatif.



Absences/congés

Vous avez le droit à des congés payés lorsque vous êtes admis à l'ESAT.

Le nombre de congés payés est calculé selon le temps de présence du 1er juin au 31 mai de l'année précédente.

Après une année de présence, les droits sont de 30 jours ouvrables de congés (25 jours semaines + 5 samedis). Les congés sont à prendre du 1er juin au 31 mai de l'année suivante selon le calendrier de fonctionnement annuel de l'ESAT.

A l'occasion de certains événements familiaux et sur justificatif, vous pouvez bénéficier d'autorisations exceptionnelles d'absence selon la loi en vigueur.

Événements	Nombre de jours
Mariage ou PACS	5
Mariage d'un enfant	2
Mariage frère/sœur	1
Naissance d'un enfant/ adoption	3
Décès conjoint, concubin, partenaire pacs	5
Décès enfant	5
Décès parents, beaux-parents, frères, sœurs	3
Décès grands-parents/ petits-enfants	2
Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant	2

Vous bénéficiez également des jours fériés et des fêtes légales communément admis.

La direction de l'ESAT peut attribuer selon la loi en vigueur des jours de congés exceptionnels.

Ils sont ajoutés aux congés payés et sont indiqués sur le calendrier de fonctionnement.



Absences non prévues

Vous devez en informer l'établissement dans les meilleurs délais. Vous devez également donner le motif d'absence.

Si vous êtes en arrêt maladie ou avez eu un accident du travail, vous devez transmettre les justificatifs dans les 48 heures à la direction de l'ESAT.

Les justificatifs sont : feuille d'arrêt maladie ou d'accident du travail, bulletin d'hospitalisation. Ces documents sont pris en compte pour l'élaboration de la rémunération.

Absences prévues

Vous devez faire une demande d'autorisation avant le jour d'absence à votre moniteur référent.

L'absence peut être rémunérée si le motif entre dans le cadre de votre projet.

Vous devez donner à l'équipe un justificatif de présence au rendez-vous.



La médecine du travail

L'ESAT travaille avec la médecine du travail, en application de la réglementation du travail.

L'ESAT doit demander aux travailleurs de se rendre à une visite de la médecine du travail dans les 4 situations suivantes :

- à l'admission
- tous les 2 ans
- après un arrêt maladie de plus de 30 jours
- après un arrêt de travail suite d'un accident du travail
- à tout moment si besoin spécifique.

Ces visites sont obligatoires.

En cas de problème de santé ou d'aptitude aux postes de travail, vous pouvez demander une visite au médecin du travail. Vous pouvez apporter un courrier de votre médecin traitant pour le médecin du travail pour expliquer votre situation.

Tout accident au cours du travail ou lors du trajet domicile - travail doit être immédiatement signalé à la direction.

La direction établira une déclaration d'accident auprès de la sécurité sociale.



Vos droits et devoirs

Ils sont présentés dans le Règlement de Fonctionnement.

Rappel des droits en cas de mécontentement ou plaintes:

Vous devez en premier lieu parler de vos mécontentements à votre moniteur référent ou à un autre professionnel.

Vous pouvez également parler aux représentants des travailleurs : au délégué unique ou aux membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Si vous n'êtes pas satisfait, vous êtes invité à remplir une fiche de plainte. Les formulaires se trouvent à l'administration, au deuxième étage. Une fois rempli, le questionnaire est à remettre au directeur, ou à un cadre en son absence.



Projet personnalisé

L'ESAT construit avec vous votre projet personnalisé.

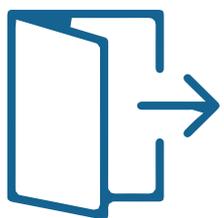
Ce projet décrit vos objectifs professionnels, mais aussi personnels.

Vos compétences sont évaluées et vous pouvez exprimer vos envies professionnelles.



Contrat de soutien et d'aide par le travail (CSAT)

Vous êtes lié à l'ESAT par un Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail (CSAT).



Modalités de sortie

La fin de prise en charge par l'établissement peut se faire :

- À votre initiative
- À la demande de l'établissement et autorisée par la MDPH.

L'établissement peut demander la fin de prise en charge à la MDPH, dans les situations suivantes :

- Besoin de changer d'établissement - réorientation,
- À la suite d'un comportement dangereux.

Les modalités de départ sont notifiées dans votre contrat.



Règlement RGPD

Notre établissement applique le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui garantit une utilisation des données personnelles respectueuse de la vie privée des personnes accueillies.

En cas de réclamation relative à l'utilisation de vos données ou à l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le directeur de l'Esat.

Vous pouvez également faire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)



Coordonnées Utiles

- SAMU **15**
- Police secours **17**
- Numéro d'appel d'urgence Européen **112**
- Sapeurs-pompiers **18**
- Violence conjugale/ Violence faite aux femmes **3919**
- Ecoute violence femmes handicapées **01 40 47 06 06**



Sites internet Utiles

- Association Championnet :
<https://association.championnet-asso.fr/>
- ESAT de la Bièvre :
<https://esatdelabievre.com/>
- MDPH de Paris :
<https://handicap.paris.fr/demarches-mdph/>
- MDPH du 93 : <https://place-handicap.fr/>
- MDPH du 94 :
<https://www.valdemarne.fr/a-votre-service/handicap/maison-departementale-des-personnes-handicapees-mdph>